



Association canadienne-française de Regina

Procès-verbal

Réunion extraordinaire du CA-ACFR du 26
novembre 2018

Carrefour des Plaines à 19 h

Présents : Sylvie Bergeron, François-Régis Kabahizi, Annie Audet, Hughes Kandeke, Vanessa Kimana, Yassine El Balhouli, Marcel Rachid (directeur de l'ACFR)

Absence : Jean-Michel Ferré

Début de la rencontre : 19 h 10

Mot de bienvenue

Sylvie Bergeron accueille les membres du CA.

ACFR 01-26-11-2018

Il est proposé par Sylvie Bergeron, et appuyé par Hughes Kandeke que Yassine El Balhouli préside la rencontre.

Yassine El Balhouli accepte.

ADOPTÉE (Unanimité)

Ordre du jour : Divergences entre la présidente, Sylvie Bergeron et le directeur, Marcel Rachid.

ACFR 02-26-11-2018

Sylvie Bergeron présente le rapport au nom du directeur et la présidente et appuyé par Yassine El Balhouli.

ADOPTÉE (Unanimité)

Rapport : rencontre du 21 novembre entre le directeur et la présidente

La conversation a porté sur trois (3) points abordés par le directeur.

1. Leadership et Rigueur

Il a été noté que la ligne est mince entre la rigueur et l'abus de pouvoir.

Le directeur et la présidente se sont entendus de chacun revoir les Statuts et règlements et le contrat du directeur qui sont les documents officiels qui dictent les rôles et responsabilités de chacun. Nous nous engageons à respecter ces documents.

2. Vision de la communauté

Il a été noté qu'il y a des visions divergentes en ce qui a trait à la place ou l'appui que l'ACFR apporte aux groupes communautaires dont le français n'est pas la langue première ; par exemple les Burundais, les Congolais ou les Rwandais.

Il s'agit d'un sujet sensible qui pourrait diviser la communauté.

Le directeur et la présidente se sont entendus que le conseil d'administration en place, les membres et les participants aux activités de l'ACFR doivent être sensibilisés à la raison d'être et au mandat de l'ACFR, en particulier, en ce qui a trait au français. On réfléchira au moyen de répondre à ce besoin.

3. Défense de l'image de l'ACFR et de ses intérêts

Il y a des malentendus en ce qui a trait à la position de la présidente par rapport aux actions du directeur. Certaines décisions du présent conseil d'administration semblent aller à l'encontre des actions entreprises par le directeur.

Le directeur et la présidente se sont entendus que si de telles situations se représentent, le directeur doit soulever l'enjeu immédiatement au conseil d'administration, assurant ainsi des décisions informées et pertinentes.

À la suite à cette rencontre, le directeur et la présidente sont tous deux de l'avis que les malentendus ont été réglés et qu'ils sont prêts à avancer en mettant en œuvre les solutions proposées.

Discussion et questions du conseil d'administration portant sur ce rapport.

Les membres du CA veulent des précisions et des exemples en ce qui a trait au rapport présenté.

François-Régis Kabahizi questionne la raison pour laquelle la présidente a rencontré le directeur seul alors que cette rencontre avait été prévue. (voir le procès-verbal du 5 novembre 2018)

Vanessa Kimana salue l'approche avec l'explication. Elle se demande pourquoi ne pas avoir consulté le code d'éthique avant, pourquoi elle le fait maintenant.

Sylvie Bergeron répond qu'elle a consulté le code d'éthique de la communauté fransaskoise. Il y a des étapes : 1^{re} chose dans la résolution de conflit, est de parler avec la personne concernée. Elle a donc demandé à Marcel Rachid de la rencontrer et il a accepté.

1. Leadership et Rigueur

Sylvie Bergeron mentionne que tous les membres du CA devraient avoir lu les statuts et règlements de l'ACFR et le contrat du directeur.

Hughes Kandeke spécifie que tout membre du CA ne devrait pas dépasser la ligne entre le leadership et l'abus de pouvoir. Sylvie Bergeron est membre de Regina Jazz Society.

Sylvie Bergeron spécifie qu'elle n'accorde pas de faveur, et n'est pas en conflit d'intérêts avec le Regina Jazz Society ; ce n'est pas parce que l'on connaît les gens qu'il y a automatiquement conflit d'intérêts.

Yassine EL Bahlouli explique qu'il peut y avoir perception de conflit d'intérêts.

Marcel Rachid donne comme exemple où la rigueur frôle l'abus de pouvoir : le fait que le président de Regina Jazz Society communique directement avec la présidente, avec CC au directeur en ce qui a trait à la logistique des concerts et les plaintes à ce sujet.

Sylvie Bergeron explique que ce dossier est maintenant clos et qu'elle a informé le président de Regina Jazz Society que le directeur était son premier contact.

Hughes Kandeke nous rappelle que nous (l'ACFR) offrons un service à la clientèle.

François-Régis Kabahizi demande pourquoi le contrat n'est pas encore réglé avec le Regina Jazz Society.

ACFR 03-26-11-2018

François-Régis Kabahizi propose que le directeur finalise le contrat de Regina Jazz Society au plus tard le 10 décembre 2018 et appuyé par Hughes Kandeke

ADOPTÉ (Unanimité)

2. Vision de la communauté

Marcel Rachid explique sa vision : les groupes communautaires (d'au moins 15 membres) ont accès aux locaux gratuitement. L'ACFR est là pour soutenir les francophones, peu importe leur langue maternelle.

Sylvie préconise plutôt une approche « Patrimoine canadien », c'est-à-dire l'emphase est sur la vision de l'ACF, soit « la promotion et l'épanouissement du fait français.

Yassine EL Bahlouli explique qu'il y a 2 langues officielles au Canada, l'anglais et le français. Leur première langue officielle au Canada des immigrants est le français. Il souligne que le rôle de l'ACFR est le service d'accueil en français.

Sylvie rappelle qu'au CA du 5 novembre, on a adopté une proposition d'inviter de « des personnes-ressources pour nous donner le contexte des enjeux du fait français, de la diversité, et de l'inclusion ».

3. Défense de l'image de l'ACFR et de ses intérêts

Marcel Rachid donne l'exemple du camp Troubadou (du centre éducatif Gard'Amis) en 2018 où une proposition adoptée par le CA, a défilé les démarches qu'il avait entreprises ; cela ne donne pas une bonne image de l'ACFR.

Vanessa Kimana demande si ce dossier est réglé. Marcel Rachid répond qu'il a envoyé une facture à Gard'Amis.

Marcel Rachid donne un deuxième exemple: Il a reçu en cc un courriel d'un agent de Patrimoine canadien (PCH) répondant à une demande de la présidente qui semble avoir demandé à PCH si la demande de subvention qui leur a été envoyée avec la signature du directeur était conforme. Le directeur trouve que cette question aurait dû être d'abord

discuté en interne. De cette façon ça aurait évité d'exposer nos mésententes auprès de notre bailleur de fonds.

Sylvie Bergeron répond qu'elle lui a déjà expliqué que certains documents doivent être signés par la présidente alors que Marcel Rachid disait que le directeur pouvait signer. Elle a donc demandé, par téléphone, à Patrimoine canadien (PCH) qu'elles étaient les exigences du bailleur de fonds et savoir si elles avaient changé depuis 2 ans. La réponse de PCH est le courriel auquel Marcel Rachid fait allusion.

Sylvie Bergeron ajoute qu'on entend souvent « l'autre CA » avait décidé ou faisait ceci ou cela. Elle souligne que les orientations changent quand un nouveau CA est élu, cela peut être frustrant pour le directeur, mais c'est la réalité.

Hughes Kandeke ajoute que notre CA doit prendre ses responsabilités.

En conclusion, on demande au directeur et à la présidente comment ils se sentent.

Marcel Rachid répond : « Très bien ».

Sylvie Bergeron répond : « Contente, merci ». Elle ajoute que ce n'est pas parce que nous avons des divergences d'opinions que nous sommes en chicane.

Fin de la réunion :

ACFR 04-26-11-2018

Hughes Kendeke propose la levée de la rencontre à 20 h 40.



Annie Audet, secrétaire



Sylvie Bergeron, présidente